

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

5279

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Optique

Autres

Matricule : Société : 106169

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ANBRY, FATIMA Ep. BENDANNA

Date de naissance :

Adresse : 1 Rue Ain. AGHRAZ Hay SALAM CASA. Casablanca

Tél. : 0662555641

Total des frais engagés :

747DH

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Driss Rahli
Spécialiste en Médecine Interne
14, Rue Ibnou Rochd - Imm. SNINI
Appt. N° 1 - Ville Nouvelle - SAFI
Tél. : 05 24 46 33 33

Date de consultation : 31/12/2021

Nom et prénom du malade : ANBRY Fatima Age : 30

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Sténose Gastro-odienne

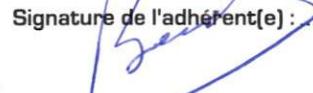
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

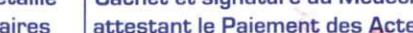
Fait à : Casablanca

Le : 20/3/2022

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31.12.2011	S		250 DH	 Dr. S. Rahel Spécialiste en Médecine Interne 14, Rue Ibnou Roccid - Imm. SNINI N° 1 - Ville Nouvelle - SAFI 05 24 46 33 33

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
الدوائية الجديدة PHARMACIE NOUVELLE Place de l'Indépendance 24.46.31.01 -	31/12/22	497,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

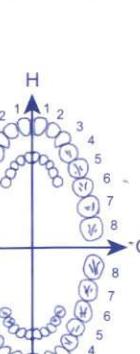
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OT.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			
			Coefficient des travaux
			Montants des soins
			Début d'exécution
			Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	
			Coefficient des travaux
			Montants des soins
			Date du devis
			Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

Dr Driss Rahli

Spécialiste en Médecine Interne
Membre de la Société Française
de Médecine interne

- Maladies de système
- Rhumatologie
- Maladies inflammatoires

الدكتور دريس رحلي

اختصاصي في الطب الباطني
عضو الجمعية الفرنسية للطب الباطني

- الأمراض الجماعية
- أمراض الروماتيزم
- أمراض الالتهابات

Safi, le 3.1.2021 آسف في

et 2 mois

① CERUVIN 75

$$2 \times 16900 = 328,00$$

1 CP/j

② Kardigic 75

$$2 \times 307 = 614$$

1 à 2 fois/j

③ TORVIA 10

$$2 \times 57.8 = 115,6$$

1 cp. le soir

$$08497,00$$

الصيدلية الجديدة
PHARMACIE NOUVELLE
1. Place de l'Indépendance
et 05 24 46 30 87 - Safi



Docteur Driss Rahli
Spécialiste en Médecine Interne
14, Rue Ibnou Rochd - Immeuble SNINI
Appt. N° 1 - Ville Nouvelle - SAFI
Tél. : 05 24 46 33 33

14، زنقة ابن رشد - عمارة سنيني - شقة رقم 1 - المدينة الجديدة - آسف في
14, Rue Ibnou Rochd - Immeuble SNINI - Appt. N° 1 - Ville Nouvelle - SAFI
الهاتف : 05 24 46 33 33

CERUVIN® 75 mg

Boîte de 28
comprimés pelliculés
Voie orale



6 118000 380139

15.24.41

PPV: 160DH00

Lot n°:

Exp:

CERUVIN® 75 mg

Boîte de 28
comprimés pelliculés
Voie orale



6 118000 380139

PPV: 160DH00

Lot n°:

Exp:

LOT : 21FEB08
PER : 02/2023

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30

P.P.V : 30DH70

6 118000 061847

LOT : 21FEB08
PER : 02/2023

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30

P.P.V : 30DH70

6 118000 061847

TORVA® 10 10 mg

30 Comprimés Pelliculés



6 118000 140702

TORVA® 10 10 mg

30 Comprimés Pelliculés



6 118000 140702

LOT : 1100
PER : 10/23
PPV : 57,80 DH

LOT : 1100
PER : 10/23
PPV : 57,80 DH

PHARM
3, Place de l
Tél: 05.24.46.30.11